

30 mars 2010

10.330

Question Olivier Haussener et Philippe Bauer**Subventions sur l'énergie**

Dans la Feuille officielle (FO) du 19 février dernier, le Conseil d'Etat publiait un arrêté portant modification de l'arrêté concernant les subventions sur l'énergie.

La modification portait sur l'article 2, alinéa 5 qui élargissait le droit aux subventions pour des sociétés détenues en majorité par des communes.

Après analyse, cette modification nous paraît sujette à créer des inégalités de traitement entre les différents acteurs et à instaurer des monopoles.

Le Conseil d'Etat peut-il nous expliquer pourquoi il n'a pas étendu l'octroi des subventions à toutes les sociétés qui participent à l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables, allant ainsi dans le sens du législateur?